



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2025

NOMBRES DE MEMBRES	
MEMBRES EN EXERCICE	12
PRÉSENTS	11
VOTANTS	11

DATE DE LA CONVOCATION
7 mai 2025

DATE D’AFFICHAGE
22 mai 2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture de
Roanne
le 23 mai 2025
et publication
du 22 mai 2025
ou notification
du

La Maire

Laurence BOYER

L’an deux mil vingt-cinq et le treize mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurence BOYER, Maire.

PRÉSENTS : M. MEUNIER Yves, Mme DEMANGE Sylvie, M. MAILLET Jean-Paul, Mme LESAGE Laëtitia, adjoints, M. GARDET Jean-Paul, M. DENIS Alain, M. MALATIER Lionel, M. MILLOT Laurent, Mme MACEL Sara, Mme Stéphanie PANARINFO,

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme POULARD Laura,

ABSENT(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LESAGE Laëtitia

QUORUM : 7

OBJET : ACHAT TÈNEMENT IMMOBILIER ANCIENNE ÉCOLE PRIVÉE

Délibération 2025-05-13_01

Madame la Maire expose :

Considérant la volonté de la commune d’acquérir le tènement de l’ancienne école privée, situé au 356 grande rue, cadastré section AB 84, AB 349 et AB 351 pour une superficie de 2 441m² ;

Considérant l’évaluation faite par le service des domaines dépendant de l’Etat en date du 27/11/2024 fixant la valeur vénale du bien à 244 000€ hors taxes et hors droits, avec une marge d’appréciation de 10% portant la valeur maximale d’acquisition sans justification particulière à 269 000€ (arrondie) ;

Considérant qu’après transaction cette somme a été validée par les 2 parties ;

Considérant que ce tènement immobilier présente un intérêt pour la collectivité, notamment en vue d’accueillir certaines associations de la commune ;

Il est proposé au conseil municipal de valider l’acquisition de ce bâtiment.

Le conseil municipal, après délibération, par vote à mains levées, à l’unanimité : Mme Laurence BOYER, Maire, M. MEUNIER Yves, Mme DEMANGE Sylvie, M. MAILLET Jean-Paul, Mme LESAGE Laëtitia, adjoints, M. GARDET Jean-Paul, M. DENIS Alain, M. MALATIER Lionel, M. MILLOT Laurent, Mme MACEL Sara, Mme PANARINFO Stéphanie :

- prend connaissance du dossier ;
- valide l’acquisition de ce bâtiment à hauteur de 269 000€ net vendeur ;
- donne pouvoir à la Maire ou à défaut aux adjoints pour l’exécution de la présente décision et la signature des pièces nécessaires.

Fait et délibéré à Coutouvre le 13 mai 2025

La Maire

Laurence BOYER



La secrétaire de séance

Laëtitia LESAGE